

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS**

OBJET : tarifs des emplacements dans les cimetières de la commune

L'An deux mille onze le 21 septembre à 18h30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE**

Présents : AUSSANT Catherine, BAYARD Jean-Yves, COMBALBERT Chantal, DOURNES Jean-Luc GABENS Alain, MERCIER Jean-Paul, MISPOULET Pierre, MORITZ-ANDRIEU Corinne, NAYROLLES Martine, TURPIN Jean-Claude.

Absents excusés : BONHOURE Damien, MOUILLERAC Gilles NARES Laurent, ROBERT Jean-Paul (excusé)

Secrétaire de séance : MORITZ-ANDRIEU Corinne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires ,un premier columbarium de 6 places a été édifié dans l'urgence au cimetière de Loubéjac durant le mois de juillet.

Il y a donc lieu à présent de fixer la durée et le prix d'une case et de revoir également le tarif des concessions dans tous les cimetières de la commune .

Les tarifs des concessions à savoir 100 € pour 6 m2, d'une durée perpétuelle, en vigueur à ce jour , ont été fixés par délibération en date du 10/12/1990.

Il propose de fixer le montant de la concession ainsi que celui de la case dans le columbarium à 150 € pour une durée perpétuelle.

Après discussions et après en avoir délibéré le conseil municipal décide (2 abstentions ,9 pour,) :

- de fixer le prix de la case de Columbarium à 150 €pour une durée perpétuelle
- de fixer le prix de la concession à 150 € pour unedurée perpétuelle
- rappelle que les deux tiers du prix de chaque concession ou case profiteront à la Commune l'autre tiers sera attribué au CCAS
- dit que l'entrée en vigueur des tarifs interviendra dès que la présente délibération sera exécutoire

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Michel LAMOLINAIRIE